

## **LES SPIRITUEUX S'ENGAGENT POUR PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE DE LEURS PRODUITS**

**La Fédération Française des Spiritueux (FFS) publie sa Charte d'engagements pour une consommation responsable. A travers cette charte, mobilisant l'ensemble de ses adhérents, la FFS s'engage à promouvoir une consommation conviviale et modérée des spiritueux.**

*« Pour que la consommation de boissons spiritueuses soit synonyme de plaisir, elle doit s'inscrire dans un cadre responsable. C'est pourquoi les acteurs de la filière des spiritueux portent plus que jamais une attention particulière à leur communication et à leurs pratiques commerciales, afin de promouvoir une consommation conviviale et modérée »* a déclaré Jean-Pierre Lacarrière, récemment nommé à la présidence de la FFS.

La Charte d'engagements pour une consommation responsable s'articule autour de 4 grands principes :

- **Promouvoir un marketing et une communication responsables**
- **Adopter des positions fermes en matière de commercialisation et de distribution**
- **Informier et agir pour la prévention des risques liés à la consommation**
- **Collaborer avec les pouvoirs publics et les parties prenantes**



*« Nous sommes très fiers de cette charte qui illustre le travail réalisé par les acteurs de la filière des spiritueux pour lutter contre le mauvais usage de leurs produits. Nous sommes convaincus qu'une dynamique de responsabilisation collective permettra de prévenir les consommations inappropriées. C'est l'une de nos orientations prioritaires : faciliter la collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés »* conclut Jean-Pierre Lacarrière.

### **A propos de la Fédération Française des Spiritueux**

La Fédération Française des Spiritueux est un syndicat professionnel formé de producteurs et distributeurs français de spiritueux.

Ses adhérents proposent plus de 700 marques. La filière des spiritueux génère plus de 100 000 emplois en France (de l'agriculture à l'industrie en passant par le négoce ou le CHR - Cafés, Hôtels, Restaurants).

Les boissons spiritueuses sont produites par distillation et/ou macération de matières premières agricoles. Certaines sont vieillies en fût. Elles se consomment seules ou en mélange. On dénombre 46 catégories principales, dont amers, anisés (pastis), bitters, brandy, eaux-de-vie de fruits, eaux-de-vie de vin (Armagnac, Cognac), eaux-de-vie de cidre (Calvados), gins, liqueurs, rhums, vodkas, whiskies. Leur teneur en alcool est au minimum de 15%.

### **Contact presse**

Marion Cocherel – Agence Fleishman-Hillard

Tél. : 01 47 42 19 51 - E-mail : [marion.cocherel@fleishman.com](mailto:marion.cocherel@fleishman.com)